

L'amendement proposé améliore un peu le sens de l'article; seulement, à notre avis, ce n'est pas suffisant. Nous allons accepter l'amendement qui établit que la santé devrait être gravement atteinte, et si elle est gravement atteinte, à ce moment-là, que l'avortement soit accepté.

Monsieur l'Orateur, tel que mentionné par mon collègue de Champlain (M. Matte), il est prouvé hors de tout doute que dans trois cas de grossesse seulement sur 10,000, a-t-on eu à déplorer des décès ou des atteintes graves à la santé.

Monsieur l'Orateur, l'amendement stipule que la grossesse mettrait en danger la vie de la mère ou altérerait gravement ou directement sa santé, et tout le monde convient qu'une femme enceinte est, dès le début, assez malade, malgré que c'est naturel. Et cela dure le temps qu'elle est enceinte.

J'ai, parmi mes proches, une mère de famille qui, lorsqu'elle était enceinte pour la première fois, était pratiquement condamnée à mourir et on lui disait qu'elle ne porterait pas son enfant à terme, etc. Aujourd'hui, cette mère de famille a sept enfants. Elle n'est pas morte. Elle est même en meilleure santé que jamais.

Et combien de mères de famille canadiennes, de constitution assez délicate, n'avons-nous pas vu avoir des familles nombreuses de 10, 12 et 15 enfants. Et pourtant, elles étaient malades chaque fois qu'elles donnaient naissance à un enfant. Au point de vue de leur santé, on disait: Elle brise sa santé, mais rien n'empêche que ces mères de famille ont quand même élevé des familles nombreuses.

• (5.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, si, il y a 50 ans, un projet de loi stipulant que si la grossesse mettrait en danger la vie de la mère ou altérerait gravement et directement sa santé avait été présenté, il est probable que la sorte de lumière dont on bénéficie actuellement, au Parlement d'Ottawa, n'existerait pas. (*Applaudissements*) L'honorable ministre de la Justice (M. Turner) ne serait peut-être pas ici aujourd'hui, si l'on avait adopté une loi ou un règlement semblable, il y a 50 ans. C'est ce que je pense.

Au nom de la civilisation, on présente des projets de loi semblables, alors que ceux-là même qui vont voter en faveur de ces lois ne seraient peut-être pas élus au Parlement. Ils auraient été refusés, parce que la vie de la mère était en danger ou que la naissance du moineau en question aurait gravement affecté sa santé.

C'est l'inconséquence, c'est la confusion. L'honorable ministre, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) ou n'importe quel député ne savent pas quoi faire, face à cela.

[M. Caouette.]

On présente le projet de loi, même si l'on sait que l'ensemble de la population est contre et l'on ne pose pas un seul geste pour exprimer ce que le peuple attend de ses représentants.

Si l'on avait adopté un projet de loi semblable, il y a 50 ans, les Chinois seraient peut-être ici. Combien de députés ne seraient pas ici? On prétend actuellement rendre service à la nation canadienne en adoptant un projet de loi semblable. Ce qui veut dire qu'on attaque et qu'on trahit en quelque sorte les générations futures, grâce à ce projet de loi.

Monsieur l'Orateur,—je l'ai dit tantôt, et je le répète—aujourd'hui, à cause des conditions de vie, on fait appel surtout à l'idée de civilisation pour présenter un bill semblable au Parlement et des amendements à l'effet que «si la vie de la mère est en danger ou si sa santé est gravement atteinte ou gravement altérée», à ce moment-là, on peut procéder à l'avortement.

Monsieur l'Orateur, il est inconcevable d'entendre des raisonnements semblables. On fait appel, surtout chez les libéraux, au psychiatre. Avant que les psychiatres ne soient inventés, il existait des mères de famille qui donnaient naissance à des enfants. Les psychiatres n'ont pas empêché un gars de devenir fou quand il était sur le point de le devenir. La psychiatrie a rarement guéri les fous. On le constate en regardant de l'autre côté de la Chambre.

L'hon. M. Turner: Regardez-vous donc dans le miroir.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre de la Justice me dit de me regarder dans le miroir. C'est sans doute parce qu'il parle par expérience, qu'il s'est déjà regardé lui-même dans le miroir. (*Rires*)

Monsieur l'Orateur, on veut faire appel à des psychiatres. Nous n'avons rien contre les psychiatres. Non. Mais ces gens-là, autrefois, depuis que le Canada existe, depuis que le monde est monde, il y en a eu de toutes sortes. On a eu, durant un certain temps, des «femmes sages», qu'on a d'abord remplacées par des psychiatres et, ensuite, par des «ministres sages». Rien n'empêche qu'on ne peut pas établir justement et complètement, comme le disait tantôt l'honorable député de Montmorency (M. Laflamme), qu'une telle va nécessairement mourir ou que sa santé sera nécessairement affectée ou complètement ruinée par la grossesse, par la naissance d'un enfant.

A mon avis, l'amendement—et je répète ce que l'honorable député de Champlain disait